

M. Nielsen: Madame le Président, je n'étais malheureusement pas à la Chambre et j'ignore donc si le député de Calgary-Centre (M. Andre) a fait valoir que la présidence a tout le temps d'étudier la question et de rendre sa décision quand le gouvernement proposera la deuxième lecture du bill, vu que cette mesure ne doit être étudiée ni aujourd'hui, ni demain, ni vendredi.

Mme le Président: Cette question de Règlement soulève de nombreux points d'interrogation que je n'avais pas prévus. Comme les deux côtés de la Chambre ont présenté leurs objections dans le plus grand détail et en citant toutes les références voulues, je suis bien prête à examiner la question pour me faire une idée, car je sais que cette décision est importante pour la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Campbell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2232, 3315, 3442, 3529 et 3555.

[Texte]

LA VENTE DE BILLETS À LA GARE DU CN DE WOODSTOCK (ONT.)

Question n° 2232—**M. Halliday:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, à combien s'est élevée la vente de billets à la gare du CN de Woodstock (Ont.)?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction de VIA Rail Canada Inc. avise comme suit: Les renseignements demandés sont confidentiels et VIA Rail Canada Inc. est d'avis qu'ils ne devraient pas être rendus publics, et ce, pour des raisons de concurrence.

LES MOUVEMENTS DES PÉNICHES

Question n° 3315—**M. Nickerson:**

1. La Commission canadienne des transports interdit-elle à une péniche appartenant à une compagnie autre que la Société des transports du Nord et située dans le Bas-Mackenzie ou la mer de Beaufort de charger du fret au retour, après avoir été réparée à Hay River (T. du N.-O.) et, le cas échéant, la péniche doit-elle être remorquée à vide jusqu'à son point de départ?

2. a) Les frais de remorquage d'une péniche de 1000 tonnes pour un aller-retour Tuktoyaktuk-Hay River sont-ils d'environ \$100,000, b) est-il possible de récupérer de l'argent en transportant du fret au retour et sinon (i) quelle est la raison d'être d'un règlement qui entraîne des pertes et nuit à l'industrie de la réparation navale de Slave Lake (ii) le gouvernement envisagera-t-il d'abroger ce règlement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission canadienne des transports répond comme suit:

1. Non. Le Comité des transports par eau de la Commission canadienne des transports, délivre des permis annuels aux

Questions au Feuilleton

transporteurs sur le fleuve MacKenzie. Puisque ces permis ne comportent aucune restriction limitant les opérations de transport à des mouvements dans une seule direction, la CCT n'interdit pas à un chaland de charger du fret au retour, après avoir été réparé à Hay River.

2. a) Étant donné que les coûts sont déterminés par un certain nombre de facteurs, y compris les cas où plusieurs chalands sont attachés les uns aux autres et tirés par un seul remorqueur, il est impossible d'établir un coût qui s'appliquerait de façon générale à une route donnée.

b) Voir la réponse donnée au n° 1.

(i) et (ii) Voir la réponse donnée au n° 1.

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ

Question n° 3442—**M. Hnatyshyn:**

Existe-t-il un programme d'emploi d'été des étudiants dans les cabinets de ministres et, a) sinon, en envisage-t-on, b) le cas échéant, quelle en était l'ampleur en (i) 1979 (ii) 1980 (iii) 1981?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Un programme d'emplois d'été pour étudiants dans les cabinets des ministres a été créé en 1981.

a) Sans objet.

b) (i) Sans objet.

(ii) Sans objet.

(iii) Les responsabilités confiées aux participants varient en fonction des cabinets. En général, l'éventail de leurs fonctions va des travaux de secrétariat aux travaux de recherche.

LA PRÉPARATION DE L'ANNONCE DE LA SCHL

Question n° 3529—**M. Cossitt:**

1. Des employés de *Graphic Artists*, Studio S&B, 400 ouest, rue Saint-Antoine, Montréal, ont-ils juré le secret au sujet des détails des dispositions du budget de 1981 relatives au logement et, le cas échéant, a) quel est leur nom, b) quand ont-ils prêté serment, c) chacune de ces personnes a-t-elle exécuté des tâches particulières pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, lesquelles, d) quand et à quelle heure des renseignements ont-ils été communiqués à certains de ces employés par la Société ou quelqu'un du gouvernement?

2. Le travail exécuté par la Société a-t-il été effectué en entier à Montréal?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

1. Les employés de *Graphic Artists*, Studio S & B, 400 ouest, rue Saint-Antoine, Montréal, ne travaillaient pas sur les «détails des dispositions du budget de 1981 relatives au logement». On leur a demandé d'effectuer du travail préparatoire fondé sur les propositions qui ont été faites en vue de régler le problème causé par les taux d'intérêt élevés lors du renouvellement hypothécaire.

a) Sans objet. b) Sans objet. c) Sans objet. d) Sans objet.

2. Oui.